

# Rapport du président du jury du concours externe de SAENES Session 2017



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Le recrutement de secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'état a été autorisé au titre de l'année 2017 par arrêté du 18 janvier 2017, sur la base de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

Pour le centre de Nice, le concours externe a connu cette année 602 inscriptions validées par le service des concours de l'académie. Pour 6 postes ouverts au recrutement la sélection paraît importante, néanmoins comme les années précédentes, de nombreux candidats inscrits ne se sont pas présentés aux épreuves. Ce volume important de candidatures mobilise des moyens supérieurs au besoin réel puisque 189 candidats seulement se sont rendus aux épreuves écrites, soit 31.4% des inscrits.

## 1. L'admissibilité :

La phase d'admissibilité comprend deux épreuves, dont une épreuve de cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier documentaire pouvant comporter des graphiques et des données chiffrées. Le dossier relève d'une problématique relative aux politiques publiques et comporte plusieurs questions. Une seconde épreuve est constituée d'une série de 6 à 9 questions à réponse courte portant au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, sur l'une des 4 options proposées : gestion des ressources humaines dans les organisations / comptabilité et finance / problèmes économiques et sociaux / enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Le cas pratique (épreuve de 3 heures à coefficient 3) demandait aux candidats, en qualité de chargé des questions de diversité, de rédiger une note à leur chef de bureau sur le thème de la diversité et de la lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique. Les candidats avaient à leur disposition une série de 7 documents pour élaborer la note qui devait intégrer en outre les réponses à 5 questions énoncées dans le corps du sujet.

Les documents joints au dossier comportaient une variété de sources en rapport avec la thématique, articles de presse, circulaire DGAFP, communication gouvernementale et étude d'impact, qui devaient permettre aux candidats de traiter du contenu de la diversité et de la lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique. Les questions à traiter dans les développements étaient destinées à amener les candidats sur les points saillants et les enjeux. Les candidats devaient élaborer un plan, celui-ci n'était pas directement donné par le sujet.

Un plan en 2 parties pouvait être envisagé, une première partie énonçant les principaux dispositifs en œuvre pour l'égalité réelle des chances dans l'accès aux métiers de la fonction publique et une seconde basée sur le constat de la situation actuelle et la mise en place d'un nouveau plan d'action.

Les candidats ont réussi dans l'ensemble à exploiter le dossier, en reprenant les principaux dispositifs mis en place en faveur de la diversité, en revanche pour la majorité des candidats il a été difficile de sortir du catalogue de mesures, la mise en valeur des idées et la qualité de l'argumentaire ainsi que la construction et l'articulation de l'ensemble manquaient de pertinence.

Un certain nombre de copies proposait également des développements trop concentrés avec un niveau trop faible de perception des enjeux. Globalement la forme, c'est-à-dire orthographe, style et présentation appelle moins de critiques, même si les candidats puisent assez largement dans les documents proposés, ce qui relativise ce constat.

# Rapport du président du jury du concours externe de SAENES Session 2017



Concernant l'étalonnage des notes, les correcteurs ont utilisé toute la plage de notation de 2 à 18.5 sur 20 pour les meilleures copies parmi les 189 compositions.

Pour les tranches de notation situées en dessous de 8 le niveau des copies était jugé faible sur tous les critères de notation, sur le fond et la forme. Sur le niveau intermédiaire entre 8 et 10 les copies montrent un degré insuffisant d'exploitation du dossier et un manque de construction de l'ensemble. Les copies entre 10 et 12 présentent l'essentiel, sans profondeur de champ des argumentaires et sans soin particulier sur la structuration du plan ou les transitions. A partir de 12 un effort est perceptible sur ces deux derniers points, en complément du socle minimum demandé sur le contenu des idées. Enfin au-delà de 14 et jusqu'à 18 selon leur intensité, les critères de notation sont satisfaits : qualité de l'argumentaire, réponse aux questions, cohérence d'ensemble, soin apporté à l'introduction, au plan, aux transitions.

Cas pratique	Nb de copies
Note < à 6	14
tranche de 6 à < à 8	34
tranche de 8 à < à 10	60
tranche de 10 à < à 12	41
tranche de 12 à < à 14	18
tranche de 14 à < à 16	11
Note à 16 et +	11
Total	189

Concernant les épreuves à questions (épreuve écrite d'admissibilité N°2), la majorité des candidats a opté pour la gestion des ressources humaines dans les organisations, épreuve de 3 heures avec un coefficient 2. Cette épreuve comprenait 3 questions communes (10 points) quelles que soient les options retenues par les candidats et 5 questions spécifiques à la gestion des ressources humaines pour l'option la plus courante (10 points également). La partie commune portait sur le droit d'asile et la politique migratoire.

Dans l'ensemble les candidats ont mieux appréhendé les documents joints sur le droit d'asile que dans l'épreuve de cas pratique. Les éléments à extraire dans les documents ont assez bien été exploités et restitués. Les notes sont également plus resserrées que sur l'épreuve N°1 avec une majorité située dans les tranches de 10 à 14, du fait également d'une plus grande segmentation des points, distribués sur chacune des questions.

Questions	Nb de copies
Note < à 6	12
tranche de 6 à < à 8	16
tranche de 8 à < à 10	35
tranche de 10 à < à 12	38
tranche de 12 à < à 14	47
tranche de 14 à < à 16	33
Note à 16 et +	8
Total	189

# Rapport du président du jury du concours externe de SAENES Session 2017



Le cumul des 2 épreuves d'admissibilité avec application des coefficients donne une moyenne à 10.2 sur 20.

Cumul	Epreuve écrite
Nb de présents	189
Nb d'absents	413
Note la plus haute	18,1
Note la plus basse	2,2
Note < 10	85
Note ≥ 10	103
Moyenne	10,2

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 13.2 ce qui a permis de retenir 24 candidats pour les épreuves orales d'admission. Ce caractère sélectif est à rapprocher des 6 postes proposés au recrutement.

## 2. L'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes - coefficient 4).

Sur les 24 candidats ayant atteint le seuil d'admissibilité, 21 candidats se sont présentés à l'épreuve orale qui s'est déroulée sur 2 jours. Le jury a retenu 8 sujets différents à tirer au sort par les candidats.

Les extraits d'articles de presse proposés portaient sur les politiques publiques, sans que celles-ci soient limitées au monde de l'éducation. Les choix opérés sur la sélection des sujets étaient destinés à cerner la maîtrise des candidats des questions d'actualité en lien avec les politiques publiques, avec si possible un positionnement de l'auteur ou un regard critique de manière à favoriser les échanges. Ces échanges devaient permettre également d'appréhender la capacité des candidats à percevoir tous les enjeux associés à la problématique.

Sujet 1 : « l'évaluation sert le débat démocratique » extrait du journal « Le Monde »

Sujet 2 : « l'accès à l'université par tirage au sort est absurde » extrait journal « Le Monde »

Sujet 3 : « les Français fichés dans une base de données unique » extrait journal « Le Monde »

Sujet 4 : extrait du rapport de la Cour des Comptes, le budget de l'Etat en 2016 - résultats et gestion « l'exercice 2016 apparaît comme une occasion manquée... »

Sujet 5 : « le rendez-vous raté des créations de postes à l'éducation nationale » extrait d'« Acteurs Publics »

Sujet 6 : « la sécurité, un défi majeur pour les chefs d'établissement » extrait journal « Le Monde »

Sujet 7 : « Choc de simplification : 770 mesures et un bilan... mitigé », extrait L'EXPRESS.fr avec AFP

Sujet 8 : « Education : la fabrique des inégalités » extrait journal « Le Monde »

# Rapport du président du jury du concours externe de SAENES Session 2017



Concernant la prestation des candidats par rapport à l'exercice type demandé, il convient de noter que peu de candidats ont utilisé les 10 mn de présentation à leur disposition, ce qui revient à donner plus de temps au jury et à multiplier les questions.

Près d'un tiers des candidats ne s'était pas préparé à l'exercice de l'oral, avec très peu de connaissances des sujets d'actualité ou de culture générale, y compris sur des questions très basiques telles que le nom du ministre de l'éducation nationale, l'existence de certaines institutions comme la CNIL ou encore les droits et obligations du fonctionnaire. Sur ces prestations il était difficile de poursuivre sur des interrogations à plus fort contenu.

Un niveau intermédiaire qualifié de moyen correspond aux candidats qui ont été en capacité d'exploiter en partie la thématique des documents, en dégager quelques problématiques puis de poursuivre l'interrogation sur d'autres sujets connexes ou certaines mises en situation. La préparation de ces candidats s'était manifestement plus orientée vers les sujets à contenu éducation nationale, les problématiques plus générales liées à la réforme de l'Etat, la modernisation ou les missions des services publics étaient abordées de façon beaucoup plus superficielle.

Les entretiens qui ont fait la différence ont réussi les 3 temps de l'échange, la présentation du sens du texte et des problématiques, la réponse aux relances du jury sur les enjeux et le contexte faisant appel à des connaissances générales et à l'actualité, puis les questions d'ouverture sur d'autres sujets pour cerner l'étendue du potentiel du candidat.

Les résultats obtenus pour l'oral se répartissent de la manière suivante :

- Notes inférieures à 10 : 7
- Notes entre 10 et 12 : 5
- Notes supérieures à 12 jusqu'à 14 : 3
- Notes supérieures à 14 : 6

La moyenne de l'oral se situe à 11.8, la note la plus basse se situe à 5 et la plus haute à 18.

A l'issue des épreuves écrites et orales, 6 candidats ont été admis sur la liste principale, avec un seuil d'admission à 14.55 et 5 candidats jugés d'un niveau suffisant dans le cadre d'un recrutement externe pour exercer des fonctions de SAENES ont été admis en liste complémentaire, avec un seuil d'admission à 13.28.

### 3. La composition du jury :

Le jury comportait 21 membres pour la correction des épreuves écrites, dont 10 femmes et 11 hommes pour respecter le principe de parité. 4 membres du jury ont été retenus pour les épreuves orales. Les membres du jury appartiennent à différentes composantes du monde de l'éducation : établissements d'enseignement (EPL), rectorat et CROUS et à différents corps et filières : personnels de direction et attachés d'administration ainsi que directeurs de service.

Le jury n'a pas connu de problème de fonctionnement sur toute la durée des épreuves écrites et orales.

Michaël RODOT  
Président du jury SAENES externe  
Session 2017

# Rapport du président du jury du concours externe de SAENES Session 2017



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe : Données statistiques

	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
<b>Répartition par genre :</b>				
Homme, en nombre (et pourcentage)	74 (12,30%)	30 (15,87%)	5 (20,84%)	0
Femme, en nombre (et pourcentage)	528 (87,70%)	159 (84,13%)	19 (79,16%)	6 (100%)
<b>Répartition par département</b>				
06	284	115	14	4
83	265	67	9	1
13	17	3	0	0
Corse	1	1	1	1
autres	35	3	0	0
<b>Age</b>				
Moyenne d'âge	34 ans	34 ans	32 ans	32 ans
Age du plus jeune	19 ans	19 ans	24 ans	26 ans
Age du plus âgé	62 ans	58 ans	50 ans	48 ans
<b>Profession</b>				
Personnel IATOSS	24	14	3	0
Agent FPE autres ministères	46	25	1	1
Agent FPH	2	0	0	0
Agent territoriale	5	0	0	0
Agent fonction publique	6	2	1	0
Agent non titulaire du MEN	117	58	7	2
Hors fonction publique/sans emplp	368	79	10	1
Etudiant	34	11	2	2
<b>Diplôme (admis liste principale et complémentaire)</b>				
Baccalauréat général	<i>données non disponibles</i>			1
Deug, BTS, DUT				1
Licence				1
Master				6
Centrale				1